

Session des 23 et 24 juin 2011
Avis sur la sous-traitance industrielle
Déclaration de la CGT

En commission, la CGT avait indiqué que si son titulaire avait été présent il se serait abstenu sur le rapport proposé ; après réflexion et relecture, notre groupe émettra un vote « contre ».
Ce positionnement s'opère à partir de cinq griefs fondamentaux que nous formulons et qui portent tant sur la forme, la méthode que sur le fond.

Premièrement, il devait s'agir d'un développement spécifique de la note de conjoncture annuelle ; la CGT souscrivait au traitement de ce sujet générique de la sous-traitance industrielle ; or, la commission 3 en est arrivée à produire un vrai rapport uniquement sur trois secteurs particuliers, et dans un timing imparti par ce qui est devenu le débat annuel de conjoncture. De focus de la note de conjoncture, nous voici devant un cahier de doléances des seuls employeurs de ces trois secteurs avec un lobbying forcené de certains chefs d'entreprises sous-traitantes de la filière navale.
Le premier enseignement que nous livre ce rapport est que l'entreprise sous-traitante se limite à son seul patron.

Deuxièmement, la méthode des auditions ne reposait a priori que sur celles des chefs d'entreprises ; le traitement du sujet n'intégrait pas le témoignage et les propositions des salariés concernés pour répondre à la problématique posée ; parallèlement à cette approche, pour la CGT, le rapporteur a construit son rapport davantage avec sa casquette de responsable de la CGPME qu'avec le souci d'une élaboration collective s'appuyant sur toutes les sensibilités des membres de la commission 3.
Ce travail collectif et serein a été rendu plus problématique » par des propos nauséabonds qui ont été tenus sur « *les travailleurs grecs et polonais qui bouffent l'argent du contribuable* ». La CGT avait demandé à ce que ces propos soient retirés, ils ont été maintenus ! Pour la CGT, contrairement à ce qui a pu être acté en bureau du CESER, il ne s'agit pas d'un incident !

Troisièmement, l'encadré sur le lean manufacturing en page 7 semble sortir de Wikipédia !
Pourquoi cet encart et quel signe envoie-t-il ? Que pense le CESER de cette forme d'organisation du travail, de cette forme d'exploitation plutôt ? Quelle préconisation en lien avec la pérennité de la sous-traitance industrielle... sa suppression, son interdiction ?
Tout cela est bien incohérent.

Autre gros grief, en haut de la page 4 et en fin de préambule, les conditions de réussite pour une sous-traitance industrielle pérenne ne dépendent pour le rapport, donc pour le CESER, qu'à de seules pistes d'action de soutien régional !
Certes, le CESER ne peut intimenter quoique ce soit à des donneurs d'ordres tels que EADS ou Renault mais pour autant les concepts d'entreprise étendue, de cœur de **métier de l'entreprise** qui ne serait plus que l'assemblage, des plans tels que Power 8 auraient dû être intégrés à la réflexion de notre commission pour mener à bien sa tâche.
Et l'actualité du groupe PSA révélée dernièrement par la CGT relative aux fermetures envisagées des sites d'Aulnay-sous-Bois et de Sevel-Nord nous conforte dans notre exigence : référence aux politiques des donneurs d'ordre, condamnation de celles-ci à partir de considérations du lien responsabilités économiques et sociales / territoires / développement économique / besoins sociaux, etc.

Quatrièmement, la CGT s'interroge sur des préconisations qui pourraient « pérenniser la sous-traitance industrielle », entre guillemets, donc :

- La préconisation 1 a pour ambition de « donner envie aux jeunes » ; rien dans le rapport ne traite des conditions de travail, de déroulement de carrière, de salaires, de droit des salariés et la charrue semble restée devant les bœufs : la sous-traitance industrielle n'étant en rien pérennisée a priori, quelle envie pour des jeunes pour s'inscrire et s'impliquer dans l'incertain et l'incertitude ?
- Sans revenir sur la problématique de la cale couverte des chantiers, la préconisation 4 ne semble fondée que sur ce qu'estiment, avec le conditionnel, des responsables de PME ; ce serait ainsi cela une position du CESER, la reprise d'un sentiment de quelques interlocuteurs ? Mais sur la cale sur le site des Chantiers, la CGT a des propositions qui vont plus loin qu'une réponse de guichet !
- La préconisation 6 atteste d'une approche étriquée du sujet révélatrice de présupposés : le conditionnement des aides attribuées aux donneurs d'ordres – les a-t-on chiffrées d'ailleurs – au respect du Pacte PME en oubliant la Charte régionale de conditionnalité des aides publiques.

Cinquièmement et cerise amère sur le gâteau pour la CGT, rien sur et pour les salariés concernés !
 Nous ne développerons pas, tout est dit !

Pour être bien compris, parce que les PME de la sous-traitance industrielle sont fragilisées, parce que leurs salariés sont au cœur de ces incertitudes et souvent des variables d'ajustement, parce que ce qui nous est proposé ne répond à aucun des enjeux qui doivent être ceux du CESER, la CGT votera contre ce rapport.